

**LISTE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre février à 18 h 00, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Ondes, se sont réunis au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur André PAVAN, Maire.

Convocation du 20 février 2022

Etaient présents : Mme ASPE Magali, M. BARRETEAU Blaise, Mme BOISSIE Jacqueline, M. DARLES Nicolas, M. DIMARCH Bernard, Mme FABIAN Martine, Mme GANOT Claudine, Mme PARO Josiane, M. PAVAN André, M. SABOUREAU Jean-François et M. VALADE Patrick.

Était absente représentée : Mme FRANCHINI Nathalie par Mme BOISSIE Jacqueline

Étaient absents : M. BRUDEY Stéphane et M. TERCENIO Jean-Claude.

Secrétaire : Mme BOISSIE Jacqueline

ADOPTION DU PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE DU 20 DECEMBRE 2022

Informations règlementaires : Décisions prises dans le cadre de la délibération n°20-4-13 du 2 juin 2020 portant sur les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal

Décision n°23/01 du 10 janvier 2023 : Modification de la régie de recettes diverses

L'article 4 de l'acte constitutif n°21/05 du 27 août 2021 de la régie de recettes diverses porte sur les produits encaissés. Il y a lieu de le modifier afin de pouvoir ajouter les locations des jardins communaux.

Toutes les décisions ont été prises à l'unanimité.

1- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022		APPROUVE	
Le compte de gestion dressé par le Receveur, pour l'exercice 2022, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve.			
2- ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022		ADOPTE	
Vu d'ensemble du Compte Administratif 2022			
		<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>
<i>Réalisations de l'exercice</i>	<i>Section de fonctionnement</i>	639 496.44 €	736 941.37 €
	<i>Section d'investissement</i>	189 911.39 €	282 065.86 €
<i>Reports de l'exercice 2021</i>	<i>Report en section de Fonctionnement (002)</i>		1 631 894.92 €
	<i>Report en section d'investissement (001)</i>	78 273.32 €	
	TOTAL (réalisations + reports)	907 681.15 €	2 650 902.15 €
<i>Restes à réaliser à reporter en 2023</i>	<i>Section de fonctionnement</i>	0.00 €	0.00 €
	<i>Section d'investissement</i>	76 650.99 €	8 128.76 €
	Total des restes à réaliser à reporter en 2023	76 650.99 €	8 128.76 €
<i>Résultat cumulé</i>	<i>Section de fonctionnement</i>	639 496.44 €	2 368 836.29 €
	<i>Section d'investissement</i>	344 835.70 €	290 194.62 €
	TOTAL CUMULE	984 332.14 €	2 659 030.91 €
3- AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2022		APPROUVEE	
Constatant que le compte administratif de l'exercice 2022 fait apparaître un excédent de fonctionnement de : 1 729 339.80 €			
Affectation en réserves R 1068 en investissement : 54 641.08 €			
Report en fonctionnement R 002 1 674 698.77 €			
4- ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA COOPERATIVE SCOLAIRE D'ONDES - VOYAGE SCOLAIRE		APPROUVEE	
Une subvention exceptionnelle de 3 471 € sera octroyée à la coopérative scolaire d'Ondes afin de participer à un voyage scolaire.			

<p>5- TRAVAUX DE REHABILITATION, D'AGRANDISSEMENT ET DE MISE EN ACCESSIBILITE DU RESTAURANT SCOLAIRE ET CREATION D'UNE SALLE MULTI-ACTIVITES MUTUALISEE – DEMANDE D'AIDE COMPLEMENTAIRE AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL 31</p> <p>Le contexte actuel de la hausse des prix des matériaux de construction et de l'énergie ainsi que les difficultés d'approvisionnement dus à la crise sanitaire du Covid-19 et à la guerre en Ukraine impacte significativement le coût de ce projet. Les travaux sont estimés à ce jour à 665 613.25€ HT. Une aide complémentaire est sollicitée auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne.</p>	<p>APPROUVEE</p>
<p>6- TRAVAUX DE REHABILITATION, D'AGRANDISSEMENT ET DE MISE EN ACCESSIBILITE DU RESTAURANT SCOLAIRE ET CREATION D'UNE SALLE MULTI-ACTIVITES MUTUALISEE – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU DISPOSITIF LEADER- ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°22-9-64 DU 20 DECEMBRE 2022</p> <p>Sujet ajournée</p>	<p>APPROUVEE</p>
<p>7- EQUIPEMENT DU NOUVEAU RESTAURANT SCOLAIRE - DEMANDE D'AIDE AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL 31</p> <p>Le projet d'équipement du nouveau restaurant scolaire a été approuvé pour un coût de 52 802.08€ HT (équipement et mobilier). L'entreprise MARQUE a été retenue pour l'équipement des cuisines et de la salle de restauration pour un montant de 42 997.29€ HT et Monsieur le Maire a été autorisé à signer le devis correspondant. Une aide financière est sollicitée auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne.</p>	<p>APPROUVEE</p>
<p>8- TRAVAUX D'INSTALLATION DE BATARDEAUX SUR LES VESTIAIRES SPORTIFS - DEMANDE D'AIDE AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL 31</p> <p>Les travaux d'installation de batardeaux sur les portes des vestiaires municipaux ont été approuvés pour un coût de 19 335€ HT. Il a été décidé de retenir l'entreprise CTIC et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis correspondant. Une aide financière est sollicitée auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne.</p>	<p>APPROUVEE</p>
<p>9- CONVENTION DE MISE EN ŒUVRE D'UN FONDS DE CONCOURS POOL ROUTIER 2023</p> <p>Il a été décidé d'instituer un fonds de concours entre les Communes et la Communauté de Communes. Le montant du fonds de concours pour la commune d'Ondes s'établirait à 5102.05€ au titre de l'année 2023. Monsieur le Maire a été autorisé à signer la convention pour sa mise en œuvre.</p>	<p>APPROUVEE</p>
<p>10- CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE RETRAITE DU CENTRE DE GESTION DE LA HAUTE-GARONNE</p> <p>Il a été décidé d'adhérer au service retraite pour la première formule proposée dans la convention annexée : le contrôle des dossiers basé sur une tarification à l'acte. Monsieur le Maire a été autorisé à signer la convention d'adhésion.</p>	<p>APPROUVEE</p>
<p>11- RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL DE DROIT PUBLIC SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE - SERVICE TECHNIQUE</p> <p>Il a été décidé le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'Adjoint Technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 6 mois allant du 1er avril au 30 septembre 2023. Cet agent assurera des fonctions d'entretien des bâtiments communaux et des espaces publics (voirie, espaces verts) à temps complet. La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut du 1^{er} échelon du grade de recrutement.</p>	<p>APPROUVEE</p>

<p>12- PROCEDURE DE DECLARATION DE PROJET D'INITIATIVE COMMUNALE EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLU DE LA COMMUNE D'ONDES : MODALITES DE CONCERTATION</p> <p>La commune d'Ondes a le projet avec la société TOTAL ENERGIE d'implanter un parc solaire photovoltaïque qui revêt un caractère d'intérêt général : productions d'énergies renouvelables.</p> <p>Ce projet consiste à implanter et exploiter une centrale solaire au sol et flottante sur plusieurs parcelles appartenant à la commune se situant en zone NI et A du PLU.</p> <p>Il a été décidé de lancer une concertation avec la population avant l'arrêt du projet. Le dossier sera mis à disposition du public du 6 au 24 mars 2023 pendant les heures habituelles d'ouverture de la mairie. Le bilan de cette concertation sera présenté lors du prochain conseil municipal.</p>	<p>APPROUVEE</p>
---	-------------------------

Ondes, le 27 février 2023

Le Maire,
André PAVAN

